



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration CFDT au CSE ordinaire du 30 novembre 2023

Déclaration concernant le point 4 à l'ODJ du CSE : Consultation sur le positionnement d'un JRTT employeur 2024

La CFDT aurait souhaité que cette information soit donnée beaucoup plus tôt afin que les collaborateurs puissent s'organiser. Cette consultation arrive tardivement.

De nombreux collaborateurs se sont organisés en prenant leurs billets retours pour le 2 janvier pour reprendre le travail le 3 janvier comme c'était prévu dans l'accord temps de travail 2023 du CTV.

La CFDT aurait préféré que ce jour de RTT employeur ne soit pas utilisé et ainsi puisse être redonné aux collaborateurs.

Encore une fois, ce choix est fait sans réelle justification, uniquement dans un souci d'économie pour le groupe, au détriments des collaborateurs.

Par ailleurs, la CFDT vous demande de bien veiller à rallumer le chauffage afin de permettre une reprise des collaborateurs dans de bonne condition et sans moufles anorak.....

Pour ces raisons la CFDT donnera un avis défavorable.